

Les modalités de gouvernance des GEM

Témoignages d'expériences

- 1) Rappel historique.
- 2) La présentation de notre nouveau fonctionnement
- 3) Bilan de cette organisation.

Sonia

1) Rappel historique

- A la suite de la démission de la Présidente en 2016, j'ai avec Marie-Thérèse Le Meut assuré l'intérim.
Nous étions alors toutes les deux vice-présidentes et nous avions la délégation des signatures.
- Cette situation nous a pris de cours, car on ne s'y attendait pas.
Pendant 6 mois, la charge de « travail » a été intense.

- **De cette période, nous avons tiré plusieurs conclusions :**

Soit on poursuivait avec la même organisation à savoir Président, Vice-Président, Trésorier, Trésorier adjoint et secrétaire.

Soit on trouvait un autre mode de fonctionnement.

- De mon côté, j'ai réalisé des recherches, une réflexion sur les avantages et les inconvénients de différents types de structures.
- Deux m'ont interpellée :

La gestion collégiale : CA composé d'administrateurs sans fonctions précises (Président, secrétaire ...)

Et

La coprésidence : consiste à avoir au minimum deux coprésident-es au sein du CA ou du bureau.

Ce type d'organisation n'exonère pas de désigner un-e représentant-e légal-e de l'association.

- La meilleure solution a été de privilégier la coprésidence avec la désignation d'une représentante légale de l'association : depuis 18 mois, le GEM l'Escale fonctionne avec cette nouvelle organisation qui compte, actuellement 5 coprésidents.

Nous en avons profité pour redéfinir les fonctions de chacun.

- Enfin, une assemblée générale extraordinaire puis ordinaire ont eu lieu, car les statuts devaient être modifiés.

Nous avons aussi sollicité la ligue de l'enseignement de Lorient pour poser nos interrogations quant au bien-fondé du changement d'organisation.

Didier

2) Présentation de notre nouveau fonctionnement

Actuellement, nous sommes 5 coprésidents :

Coprésidente en charge des relations avec les autorités légales	Marie-Thérèse Le Meut
Coprésident en charge des finances	Christophe Alix
Coprésident en charge de l'administratif	Didier Evanno
Coprésidente en charge des relations extérieures	Sonia Le Hyaric
Coprésident en charge des relations à l'interne	Anthony Conan

Les éléments positifs de ce nouveau fonctionnement :

- Travail d'équipe.
- Répartition des « charges » pour le bon fonctionnement du GEM.
- Réorganisation dans la bienveillance toujours pour le fonctionnement du GEM et son éthique.
- Entraide.
- Plus grande souplesse.
- Si besoin de « faire une pause » / de prendre du recul, c'est possible en sachant qu'il existe des binômes.
- Respect de la vie des autres coprésidents : nous n'avons pas à nous justifier.
- Nous sommes sur un même pied d'égalité / même mission.
- Nous devons épauler les adhérents / être à leur écoute.
- Le CA est l'institution qui décide ; décisions collectives.

Christophe

Si un coprésident est en difficultés : délégation des signatures et de présence.

Pour rappel les binômes :

- Marie-Thérèse Le Meut + Christophe Alix
- Sonia Le Hyaric + Didier Evanno
- Anthony Conan

Marie-Thérèse

3) Bilan de cette organisation

- Meilleure confiance en soi / pouvoir s'affirmer notamment lors de la prise de paroles devant un public. Le GEM est un tremplin / ouverture vers l'extérieur grâce à la multiplication des délégations de représentations.
- Organisation bienveillante pour le mieux-être de tous : adhérents, bénévoles, salariés et pour nous également (les coprésidents).
- Chacun sa fonction un mieux-être par rapport à l'organisation d'avant. La charge de travail est partagée et portée par les 5 coprésidents.
- On subit moins de pressions par rapport aux responsabilités.